

# BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON  
RÉUNIES

et de leurs GROUPES de ROANNE, VIENNE et VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Secrétaire général : M. le D<sup>r</sup> BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	{	France et Colonies Françaises . . . . .	15 francs
		Etranger.. . . .	20 —
2.397 Membres		MULTA PAUCIS	Chèques postaux c/c Lyon, 101-97

## PARTIE ADMINISTRATIVE

### ORDRES DU JOUR

Séance du Conseil d'administration du Mardi 12 Mars, à 20 h. 30

1<sup>o</sup> Vote sur l'admission de :

M. Doneaud (Georges), 156, rue Vendôme, Lyon, parrains MM. Guillaud et Duroissay. — M. Dussert (Abel), professeur au lycée, directeur du Musée J.-B. Rames, Aurillac (Cantal), parrains MM. Riel et Guillemoz. — M. Leys, 49, boulevard Léopold, Gand (Belgique), parrains MM. Riel et Jacquet. — M. Maréchal, président de la Société d'Horticulture, Viticulture et Apiculture de Dôle, Azans par Dôle (Jura), parrains MM. Riel et Guillemoz. — M. Latte (Louis), 20, cours Morand, Lyon, parrains MM. L. Chrétien et L. Blandin. — M. Granjard (Henri), professeur au Lycée, Roanne (Loire), parrains MM. Combet et Larue. — M. Navel (A.), 55, rue de Trion, Lyon, parrains MM. Escalier et Josserand. — M. Muller (Victor), 1, rue Beaulieu, Riorges (Loire), parrains MM. Larue et Mury. — M. Brossard (René), 17, rue François-Badot, Toul (Meurthe-et-Moselle), *Stéréophographie d'échantillons d'histoire naturelle*, parrains M<sup>lle</sup> Albessard et M. Josserand. — Fan Memorial Institute of Biology, 3, Wen Tsin Chieh, Peiping (China). — M. Tarnogradsky (Prof. D. A.), 9, rue de Borodine, Orjani Ridsé (U. R. S. S.). *Biologie*. — M. Soyer (Bernard), professeur agrégé d'Histoire naturelle au Lycée, 2, avenue Félix-Faure, Nice (Alpes-Maritimes). *Biologie des Hyménoptères vespiformes*. — M. Patte (Etienne), professeur à la Faculté des Sciences, Poitiers (Vienne),

## ATLAS DE CHAMPIGNONS

L'*Atlas des Champignons de l'Europe*, des D<sup>rs</sup> Ch. KAVINA et A. PILAT, commence la publication d'une deuxième série de fascicules, consacrée au genre *Pleurotus* Fr. Les Sociétaires qui désireraient souscrire à cette nouvelle série, pourront s'inscrire en versant 30 francs (plus 1 fr. 50 pour la correspondance), auprès du secrétaire général, le D<sup>r</sup> BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe, Lyon, qui se chargera de transmettre les adhésions et les souscriptions.

## GROUPE DE ROANNE

À la dernière Assemblée générale, l'organisation de plusieurs séances de radiesthésie avait été décidée. La première séance, qui a eu beaucoup de succès, a eu lieu le 15 février. La seconde réunion se tiendra en mars ; pour la date on voudra bien consulter les journaux locaux et régionaux ; de même pour l'excursion mycologique traditionnelle de mars (recherche de *Hygrophorus marzuolus*).

Les membres du groupe de Roanne, qui désirent la carte de membre de la Société Linnéenne, sont priés d'en informer M. A. MURY, 29 <sup>ter</sup>, avenue de la République, Le Coteau, ou M. Larue.

## RAPPORT DU TRÉSORIER

Bilan de la Société Linnéenne de Lyon  
et des Sociétés de Botanique, de Biologie et d'Anthropologie réunies  
au 31 Décembre 1934.

### ACTIF

Caisse . . . . .	fr.	4.934 75
C. /C. postal. . . . .		282 94
Société Lyonnaise . . . . .		21.492 49
Banque Populaire . . . . .		12.158 90
Portefeuille . . . . .		119.755 52
TOTAL DE L'ACTIF. . . . .	fr.	<u>158.624 60</u>

### PASSIF

Dotation . . . . .	fr.	119.755 52
Réserve. . . . .		10.000 »
Dons et legs . . . . .		730 »
TOTAL DU PASSIF. . . . .	fr.	<u>130.485 52</u>
DISPONIBLE. . . . .		28.139 08
	fr.	<u>158.624 60</u>

Le 6 février 1935.

Le Trésorier sortant,  
J. JACQUET.

Le Trésorier entrant,  
P. GUILLEMOZ.

Le Bilan — tel que nous le présentons — est un bilan de départ. Il représente la situation nette de la Société au 31 décembre 1934.

La somme qui figure au Passif, sous la rubrique *Dotation*, exprime les cotisations des membres à vie (représentées par des valeurs). Chaque année, en vertu de l'article 13 de la loi sur les Sociétés reconnues d'utilité publique, nous devons majorer la *Dotation* du montant des sommes versées pour le rachat des cotisations et — pour le moins — du dixième du revenu annuel net des biens de notre Société. La dotation est le véritable capital de la Société, elle présente un caractère d'inaliénabilité absolu.

La *Réserve*, fixée à 10.000 francs, est la résultante de l'article 15 de la loi sur les Sociétés reconnues d'utilité publique.

La somme de 730 francs, que nous faisons figurer au Passif sous la rubrique *Dons et Legs*, représente le reliquat d'un don anonyme, de 1.000 francs, destiné à régler les frais de clichés occasionnés pour l'illustration de nos publications.

Le *Portefeuille* de valeurs de la Société est uniquement composé de valeurs, de premier ordre, qui présentent toutes les garanties désirables ; cette année, le portefeuille offre, par rapport au 31 décembre 1933, une plus-value de 10.316 fr. 77. En effet, le marché s'est nettement affermi à fin 1934. Le revenu du Portefeuille oscille entre 5.525 francs et 5.550 francs du fait de la variabilité de la taxe de transmission, variabilité due aux fluctuations des valeurs. La vérification des comptes de banques nous fait constater, avec quelque surprise, que plusieurs valeurs sont au porteur. Nous estimons urgent de faire mettre ces titres au *nominatif* ; ce qui, sans parler de points secondaires, augmentera le revenu annuel du portefeuille d'environ 80 francs.

Bien entendu, les 28.139 fr. 08, indiqués comme disponibles, ne constituent en aucune manière une somme libre d'affectation. Cette somme est — au contraire — destinée à faire face aux diverses dépenses de l'exercice en cours notamment à l'impression du *Bulletin* et de notre volume d'*Annales*.

P. GUILLEMOZ.

---

### AVIS DU TRÉSORIER

Le trésorier invite les sociétaires à régler, leur cotisation 1935, le plus tôt possible et, en tout cas, *avant le 31 mars*.

*Les membres résidant en France* trouveront encartée dans le présent *Bulletin* une formule de chèque postal qu'ils n'auront qu'à remplir (15 francs pour les membres ordinaires, 30 francs pour les membres honoraires).

*Les membres résidant à l'étranger* adresseront leur cotisation, soit 20 francs, par mandat-poste international ou par chèque bancaire, *payable à Lyon* et adressés au trésorier, M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz, Lyon (1<sup>er</sup>).

Le nouveau taux de la cotisation n'ayant pu paraître que dans le *Bulletin* de février, lui-même retardé par la grève générale dans l'imprimerie, un certain nombre de collègues nous avait déjà adressé leur cotisation 1935 et ceci à l'ancien taux. Nous les prions de bien vouloir nous verser le complément, soit 5 francs.

Il est rappelé que tout sociétaire peut racheter sa cotisation et devenir membre à vie en effectuant un versement *unique* de 180 francs pour la France et de 240 francs pour l'étranger.

---